

# Bachelier en management de la logistique

<b>HELHa La Louvière</b> Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : <a href="mailto:eco.lalouviere@helha.be">eco.lalouviere@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Réglementation fiscale et douanière			
Code	ECLG3B39FIS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Michaël VICO</b> ( <a href="mailto:michael.vico@helha.be">michael.vico@helha.be</a> ) Marjorie ARTIELLE ( <a href="mailto:marjorie.artielle@helha.be">marjorie.artielle@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'unité d'enseignement vise à la formation juridique des futurs gestionnaires en logistique. Les diverses activités d'apprentissage contenues dans l'unité d'enseignement permettront aux étudiants d'analyser les grands principes des fiscalités et douanes.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**
  - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
  - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable
- Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
  - 2.4 Assurer l'interface entre les différents services et interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**
  - 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
  - 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

### Acquis d'apprentissage visés

Voir les acquis d'apprentissage visés dans les fiches descriptives des activités d'apprentissage composant cette Unité d'Enseignement.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG3B39FISA	Fiscalité	24 h / 2 C
ECLG3B39FISB	Douanes	36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **4. Modalités d'évaluation**

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG3B39FISA	Fiscalité	20
ECLG3B39FISB	Douanes	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

#### **5. Cohérence pédagogique**

Les droits de douanes sont une partie de la fiscalité appliquée à l'import/export. Il est donc cohérent que l'AA douanes soit liée à l'AA fiscalité au sein d'une même UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier en management de la logistique

**HELHa La Louvière** Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE  
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33Mail : [eco.lalouviere@helha.be](mailto:eco.lalouviere@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fiscalité			
Code	4_ECLG3B39FISA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Marjorie ARTIELLE</b> ( <a href="mailto:marjorie.artielle@helha.be">marjorie.artielle@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. La finalité de cette activité est de préparer l'étudiant à appréhender les concepts enseignés dans sa future pratique professionnelle.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre et maîtriser les différentes règles de droit fiscal abordées lors de l'activité d'apprentissage
- Pouvoir identifier certaines rubriques de la déclaration fiscale qui ont été analysées
- Pouvoir appliquer les différentes règles de fiscalité étudiées à des situations pratiques
- Maîtriser les concepts-clés et régimes juridiques des différents types d'impôts abordés
- Connaître les grands principes du droit fiscal

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Après une introduction, l'impôt sera défini et les composantes de la définition seront plus particulièrement analysées. Certains concepts-clés liés à l'impôt seront également explicités (base imposable, matière imposable, déclaration d'impôt).

Quelques grands principes du droit fiscal encadrant l'exercice d'imposition seront analysés. Le cours abordera alors les spécificités de l'IPP, de l'ISOC et quelques liens avec le secteur de la logistique.

### Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support informatique

Nombreux exemples pratiques

Exercices

Notes prises lors des cours magistraux

### Dispositifs d'aide à la réussite

Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants

Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours

Notes prises lors des cours magistraux

## Sources et références

TIBERGHIEU, Manuel de droit fiscal, Waterloo, Wolters Kluwer, 2020

Resources électroniques:

[https://www.belgium.be/fr/impots/impot\\_sur\\_les\\_revenus/particuliers\\_et\\_independants/declaration](https://www.belgium.be/fr/impots/impot_sur_les_revenus/particuliers_et_independants/declaration)

<https://finances.belgium.be/>

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support PPT

Liens divers

Supports légaux éventuels

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

L'examen écrit s'entend par une épreuve dont le support peut être sur papier ou en version digitale.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

## Bachelier en management de la logistique

**HELHa La Louvière** Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE  
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : [eco.lalouviere@helha.be](mailto:eco.lalouviere@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Douanes			
Code	4_ECLG3B39FISB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Michaël VICO (michael.vico@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours de Fiscalité et douanes a pour buts de permettre aux étudiants : D'appréhender les formalités douanières et accisiennes pour les mouvements de marchandises :o entre l'Union et des pays tiers au sein de l'Union D'assimiler les nouvelles contraintes législatives du nouveau Code des Douanes de l'Union (C.D.U) avec un accent particulier sur les compétences spécifiques demandées au responsable logistique.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant sera capable :

- De décrire l'ensemble des formalités douanières et/ou accisiennes pour mouvement de marchandise. Plus précisément, chaque étudiant sera capable d'envisager et d'analyser l'ensemble des outils légaux à disposition pour un mouvement douanier.
- D'analyser de manière approfondie les cases fondamentales d'une déclaration douanière
- D'utiliser la nomenclature douanière
- De déterminer la valeur en douane et la de TVA à l'importation
- De faire des liens entre les grandes notions douanières : tarif, valeur, origine etc.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Contenu

- Structure et Missions de l'Administration Générale des Douanes et accises (AGDA)
- Notions fondamentales :o Les différents territoires de l'Union : Union douanière, territoires non-fiscaux, Euro, Schengeno Importation, exportation, transit Accises
- Philosophie et structure du nouveau Code des Douanes de l'Union (C.D.U)
- Les régimes douaniers particuliers : entrepôts douaniers, perfectionnement actif...
- Tarif, valeur, origine
- Structure et cases importantes du Document Administratif Unique (DAU) :

À l'importation

À l'exportation

- Les accises :o Au niveau de l'Uniono Au niveau nationalo Les différentes autorisations en matière d'accises

#### Démarches d'apprentissage

Le fil rouge de l'activité d'apprentissage sera constitué sur base d'un scénario qui va se complexifier au fur et à mesure du cours. De nombreux exercices seront régulièrement effectués afin de vérifier l'acquisition des notions

indispensables à la compréhension du cours.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

## Sources et références

[https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/home\\_fr](https://ec.europa.eu/taxation_customs/home_fr)

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Présentation ppt

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

**Examen mixte: partie écrite (30%) et partie orale (70%). Ces modalités sont d'application pour la première et la seconde session selon les mêmes pondérations.**

**Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.**

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).